

Décision concernant la quatrième question à l'ordre du jour: Réunions sectorielles et techniques ayant eu lieu en 2014 et propositions concernant les activités sectorielles en 2016- 17

Le Conseil d'administration:

a) a pris note des rapports finaux des réunions visées dans la partie I du document GB.323/POL/4;

b) a autorisé le Directeur général à publier les *Directives pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité et à la santé au travail de la convention du travail maritime, 2006*;

c) a prié le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations formulées par le Forum de dialogue mondial sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure (23-25 septembre 2014) et le Forum de dialogue mondial sur la capacité d'adaptation des entreprises face aux fluctuations de la demande et l'incidence du travail temporaire et autres formes d'emploi dans le secteur de l'électronique (9-11 décembre 2014);

d) a approuvé la proposition de programme pour 2016-17 concernant les réunions sectorielles mondiales, les forums de dialogue mondiaux et les réunions d'experts, ainsi que les travaux préparatoires en vue d'éventuelles réunions futures qui figure à l'annexe I du document GB.323/POL/4, sous réserve que la 104^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2015) entérine l'allocation des crédits correspondants dans le programme et budget pour 2016-17.

(Document GB.323/POL/4, paragraphe 27.)